

# Procès Verbal de la séance Tenue par Messieurs les avocats Du Barreau de la Cour impériale de Liège

1811

Le Douze Septembre 1811, aux Dix heures  
Du Matin, Messieurs les Avocats, convoqués par une lettre  
que Monsieur le Bâtonnier provisoire leur avoit directement  
adressée, se sont réunis dans une des salles de la Cour impériale  
de Liège.

L'objet de la séance, inséré dans la lettre de Monsieur  
le Bâtonnier étoit d'insérer l'ordre d'admission sur une liste, dans  
laquelle Monsieur le Procureur Général a le droit de choisir le  
Bâtonnier définitif et les Quinze Membres qui composent  
la Chambre de Discipline.

à Dix heures Du Matin, la séance a été ouverte  
par Monsieur de Moxée, Bâtonnier provisoire.

Il a donné lecture d'un règlement qui établissoit le  
mode de la formation du Bureau et de l'élection des Censeurs  
qui devoit se faire ensuite.

L'Assemblée l'a approuvé.

Le Conseiller Mr. Cochen, le plus jeune Des Avocats  
présent dans l'ordre du tableau, a rempli les fonctions de  
Secrétaire provisoire.

L'appel nominal a eu lieu. Quarante quatre avocats  
étoient présent et formoient l'Assemblée.

Messieurs Cernonia et Besoinne, les deux plus  
anciens de l'ordre de réception, ont été appelés en qualité  
de Secrétaires.

Le Bureau ainsi formé a choisi Mr. Genhart pour  
Secrétaire définitif.

11

à la Monnaie, Monsieur le Procureur Général s'est  
rendu dans l'Assemblée; et dans un Discours où il a  
démontré l'importance du sujet qui alloit remplir sa  
place et le résultat utile que la formation de la Chambre  
de Discipline alloit produire, il a fait voir à l'Assemblée  
de l'intérêt et de la protection que le Gouvernement avoit  
toujours eue à l'ordre des Avocats; et continuant d'estimer  
et de louer qu'il portoit personnellement à chacun des  
Membres en particulier. Monsieur le Bâtonnier a  
rendu à Monsieur le Procureur Général l'expression de  
sa fidélité et de l'attachement de l'ordre des Avocats envers  
le Gouvernement auquel il doit sa nouvelle existence; et sans  
de la vive gratitude pour le Magistrat qui a réuni au  
choix honorable du Chef Suprême de l'Empire la voix  
de l'estime et de la considération publique.

Monsieur le Procureur Général s'est retiré,  
remplacé par les Membres composant le Bureau.

alors il a été donné lecture des Vœux de  
l'Ordre. Il est plus ancien associé dans l'ordre de  
Réception; C'est dans ce nombre qui doivent être choisis  
des trente noms destinés à former la liste double des  
Candidats pour la Chambre de Discipline.

L'appel nominal pour le vote des Bulletins a eu  
lieu.

Quarante quatre Vœux ont été apportés par chacun  
des Membres de l'Assemblée et de suite déposés dans  
l'urne.

Le dépouillement des Bulletins a été fait  
publiquement.

Les trente noms qui suivent ayent obtenu la  
plupart des suffrages, ont été proclamés Candidats  
pour la formation de la Chambre de Discipline, dans  
l'ordre des suffrages qu'ils avoient obtenus.

Mémoires  
L

- 1 Mespriant D. Marzée, Batailleur Provision
- 2 Lamblinon
- 3 Vincent
- 4 Dexboit
- 5 Pilot
- 6 Pevodon
- 7 Noly
- 8 Lonhinne
- 9 harye
- 10 Moreau
- 11 Benthart
- 12 Fallise
- 13 Lavoinne (Jean francois)
- 14 Cermonia
- 15 Troess
- 16 Espiroux
- 17 Lavoinne ca. Legistateur
- 18 Amire
- 19 Waleffe
- 20 Warrand
- 21 Cret
- 22 Debecke
- 23 Bouhey
- 24 Deponthore
- 25 Gade
- 26 Dejaer
- 27 Dor
- 28 Combes
- 29 Stellingwerff
- 30 Bottin



Dite Chambre de Discipline, C'est led en (Coutume)  
 que la Cour se sera selon leur Nom se nomme en (Coutume)  
 pour Membre de la Chambre de Discipline led quinze  
 avocats qui d'ant la dite Cour de Douze (Coutume) ont  
 réuni la Majorité Des suffrages, à savoir

- |           |                              |  |
|-----------|------------------------------|--|
| Messieurs | 1 <sup>o</sup> De Warée Père | 9 <sup>o</sup> Barre                   |
|           | 2 <sup>o</sup> Lamblinon     | 10 <sup>o</sup> Moreau                 |
|           | 3 <sup>o</sup> Vincent       | 11 <sup>o</sup> Benhart                |
|           | 4 <sup>o</sup> Serbois       | 12 <sup>o</sup> Pallise                |
|           | 5 <sup>o</sup> Gilot         | 13 <sup>o</sup> Levoine (Jean-Jacques) |
|           | 6 <sup>o</sup> Gerador       | 14 <sup>o</sup> Cermonia               |
|           | 7 <sup>o</sup> Roby          | 15 <sup>o</sup> Poest                  |
|           | 8 <sup>o</sup> Lonbienne     |  |

Ce Choix me met à portée, Monsieur, de  
 vous rendre la justice qui vous est due, je m'empresse  
 de vous nommer Définitivement Bâtonnier de l'Ordre  
 de Messieurs les avocats de la Cour impériale de Liège.

Mon premier suffrage a été confirmé par  
 tout les suffrages. Je prie ainsi de vous satisfaire  
 de ma gloire de votre Choix.

Vous débutez, Monsieur le Bâtonnier,  
 par un nouveau Circuit, un sentiment de considération, de  
 confiance et d'estime pour les hommes distingués qui  
 composent le Barreau de la Cour impériale me feront  
 un devoir et un bonheur de M'entretenir.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur le  
 Bâtonnier, avec la plus parfaite considération

signé E. J. Rognier.

pour copie conforme

J. B. Leveau Secrétaire  
 Du conseil et de l'Ordre des avocats